

Fin des contrats aidés Non au plan de licenciements de milliers de salariés précaires

En Août, le gouvernement annonce la baisse drastique des contrats aidés. Ils doivent passer de 459 000 signés en 2016 à 310 000 en 2017 avec des conséquences sociales et humaines dramatiques. Pour 2018, on parle de 200 000 contrats aidés seulement.

Ces contrats qui existent aussi bien dans la fonction publique que dans le monde associatif correspondent à de véritables besoins sociaux. Leur suppression pure et simple s'accompagnerait de la disparition de nombreux services, aussi bien en ville qu'en milieu rural où ces contrats permettent à des associations, à des collectivités territoriales, à des établissements scolaires d'embaucher des personnes souvent éloignées de l'emploi pour des missions d'intérêt général.

Depuis trente ans tous les gouvernements ont traité ces besoins sociaux sous l'angle de l'emploi précaire. Les subventions ont été peu à peu remplacées par l'obligation de recruter ces emplois précaires. Malgré cette vision dépréciée, des hommes et des femmes ont réussi à investir ces emplois pour en faire un tremplin vers un retour à une vraie vie de salarié-e.

Nous avons toujours pensé que le traitement du chômage ne passait pas par la précarisation de l'emploi. La précarité cache plus le chômage qu'elle ne le résout. **Mais aujourd'hui la décision du président Macron transforme la précarité en chômage et détruit des pans entiers de la vie associative.**

Aujourd'hui 130 000 salarié-es associatifs sont en contrats aidés, leurs emplois sont tous menacés quand ils n'existent d'ores et déjà plus. En un trait de crayon le président Macron met 459 000 emplois en danger, il massacre les petites associations immédiatement percutées par sa décision et réduit l'activité de tout le monde associatif.

C'est inacceptable. Nous ne l'accepterons pas.

Premiers signataires :MNCP Chom'actif, Droit Au Logement, ATTAC 63, Union syndicale SOLIDAIRES